



# Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves

## Rapport annuel d'exécution 2012



Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost

4 rue Michelet 65100 Lourdes

05.62.42.64.98

[contact@smdra.fr](mailto:contact@smdra.fr)

[www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com)



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) :  
l'Europe investit dans les zones rurales







Introduction :	5
<b>Partie 1 : Etat d'avancement du programme</b>	<b>7</b>
A. Programmation	4
B. Exécution financière	5
C. Effet levier de Leader	6
<b>Partie 2 : Le fonctionnement du GAL en 2012</b>	<b>7</b>
A. L'équipe technique du GAL	7
1) La coordination du programme	7
2) L'animation de proximité	8
3) La gestion	8
B. L'accueil et l'instruction des projets	9
C. Le comité de programmation	10
1) Le fonctionnement	10
2) Les comités réunis en 2012	11
D. Les relations avec les partenaires Leader	12
E. Communication	13
<b>Partie 3 : Mise en œuvre de la stratégie</b>	<b>14</b>
A. Evolution de la stratégie du GAL	14
1) Signature du second avenant	14
2) Problématique de la ligne de partage sur la mesure tourisme	15
B. Les résultats du GAL	16
1) Les objectifs stratégiques	16
2) Analyse des projets programmés	19
C. Le GAL, acteur du développement rural	21
1) Diagnostic des zones intermédiaires et MAET	21
2) Projets de valorisation des produits locaux	21
3) Réflexions sur la structuration de la filière laine des Pyrénées	22
<b>Bilan et perspectives :</b>	<b>23</b>
Annexe 1 : Suivi de la maquette financière du GAL	24
Annexe 2 : Répartition géographique de la programmation	25
Annexe 3 : Dossiers accueillis au GAL et refusés avant dépôt ou réorientés	26





Le Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves met en œuvre le programme Leader depuis son origine en 1992. Ce GAL est porté par le SMDRA, syndicat mixte compétent sur l'arrondissement d'Argelès-Gazost (89 communes pour un peu moins de 40 000 habitants).

Le GAL a été sélectionné pour le dernier programme Leader en août 2008 autour de la priorité ciblée suivante: « Equité territoriale et qualité environnementale pour le développement durable des Vallées des Gaves ».

Une enveloppe de 1 901 330 euros lui a été attribuée pour mettre en œuvre cette stratégie ; la convention tripartite pour la mise en œuvre de Leader en Vallées des Gaves a été signée le 18 mai 2009 entre le GAL, l'Etat et l'Agence de Services et de Paiement.

La quatrième année de mise en œuvre du programme a permis de programmer 19 projets, ce qui porte le nombre total de projets programmés à 78 pour une enveloppe programmée de 1 417 814€ (soit 74% de l'enveloppe globale attribuée au GAL).

Parmi ces projets, la grande majorité est portée par des acteurs publics et intervient dans les domaines du tourisme et des services essentiels. Cependant, depuis 2011, on constate que certains acteurs privés, associatifs, particuliers ou agriculteurs, sollicitent des aides Leader plus facilement.

L'activité du GAL a été marquée par le premier « audit » du GAL mené par la DRAAF et l'ASP. Ce dialogue entre les partenaires du programme avait pour objectif de faire un bilan à mi-parcours sur l'avancement du programme et de préparer au mieux la fin de gestion, au niveau du GAL et au niveau régional.

L'animation du programme a été efficace cette année et le comité de programmation, réuni à trois reprises et consulté une fois par écrit, a été sollicité sur des sujets importants : questions règlementaires, modification de la stratégie du GAL et de la maquette financière, préparation de la prochaine génération Leader...  
En effet, la stratégie du GAL a une fois encore été adaptée aux besoins du territoire afin de poursuivre la programmation dans de bonnes conditions.

Concernant la future génération Leader, les GAL ont été réunis par la DRAAF pour évoquer les orientations de la politique de développement rural 2014-2020 et pour définir un calendrier de préparation des futurs programmes. Ces informations ont été relayées au comité de programmation qui sera sollicité pour lancer une démarche participative et concertée afin de déterminer la stratégie du territoire après 2013.

## Partie 1 : Etat d'avancement de la programmation du GAL

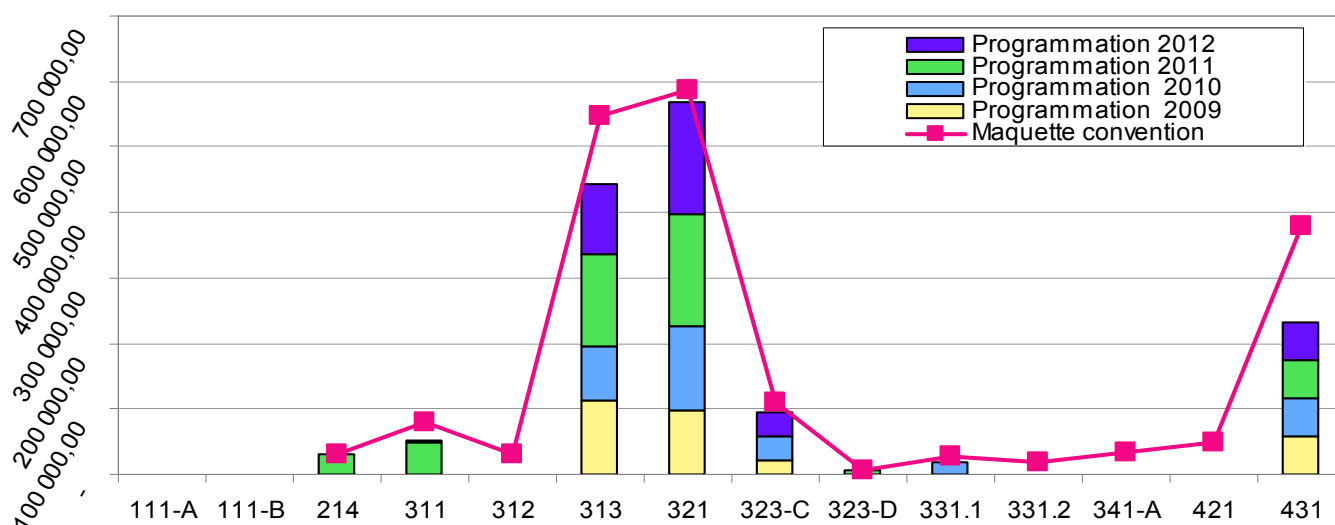
### A. Programmation

En 2012, 19 projets ont été programmés pour un montant de 476 210 € de Leader sur un montant total de dépenses de 2 629 333 €.

Le GAL a programmé à ce jour, 1 417 814€, soit 74.5% de son enveloppe globale. Concernant la programmation totale du GAL, la moyenne de fonds Leader est de 18 177 € par projet.

Intitulé du projet	Porteur de projet	Leader attribué
Construction de nouveaux locaux pour l'ESAT	Commune d'Argelès-Gazost	50 000.00 €
Plan de gestion des espaces agro-pastoraux 2011-2012	Chambre d'Agriculture	31 328.00 €
Création d'une maison de rencontres culturelles	Commune de Lézignan	50 000.00 €
Création d'un lieu de vie associatif et intergénérationnel	Commune de Jarret	50 000.00 €
Mise en accessibilité de la piscine	Commune de Luz Saint-Sauveur	50 000.00 €
Mise en accessibilité du gymnase	Commune de Luz Saint-Sauveur	1 189.76 €
Organisation des premières rencontres pyrénéennes	ASPP 65	1 894.00 €
Assistance technique 2012	SMDRA	58 677.61 €
Rénovation et valorisation d'un moulin transformé en gîte	M. et Mme Cazajous	8 008.46 €
Création de zones photos dédiées aux cyclistes sur les cols des Vallées des Gaves	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	5 016.00 €
Rénovation et modernisation de l'hôtel de la gare à Pierrefitte-Nestalas	M. Bisson	1 974.53 €
Partenariat avec les hébergeurs pour la destination cycliste « Vallées des Gaves »	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	4 825.30 €
Création d'un pôle d'attractivité ludo-sportif	Commune d'Arras en Lavedan	43 750.26 €
Création d'une aire de services pour camping-cars à Loubajac	Mme Vives	5 768.27 €
Valorisation de l'offre de sentiers vers Saint-Jacques de Compostelle	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	840.40 €
Création d'un espace VTT ludique sur le site du Hautacam	Syndicat Mixte du Hautacam	40 424.00 €
Création d'une bibliothèque- médiathèque	Commune d'Arras en Lavedan	18 008.29 €
Organisation des rencontres pyrénéennes 2012	ASPP 65	4 495.15 €
Rénovation de l'espace associatif communautaire et intergénérationnel	Commune d'Arrens-Marsous	50 000.00 €

## Programmation annuelle du GAL



## B. Exécution financière

Au 31 décembre 2012, 74 dossiers sont engagés. Au total, 1 372 600 € de Feader ont été engagés (les sous-réalisations de certains projets ont été déprogrammées).

Au 31 décembre 2012, 499 798 € de Feader a été versé : 18 projets sont soldés, 3 projets ont reçu des acomptes et la première année des contrats MAET a été versée.

L'avancement du programme est le suivant au 31 décembre 2012 :

- 74.5% de l'enveloppe programmée
- 72% de l'enveloppe engagée
- 26% payés.

Le GAL avait fixé comme objectif avec les partenaires du programme :

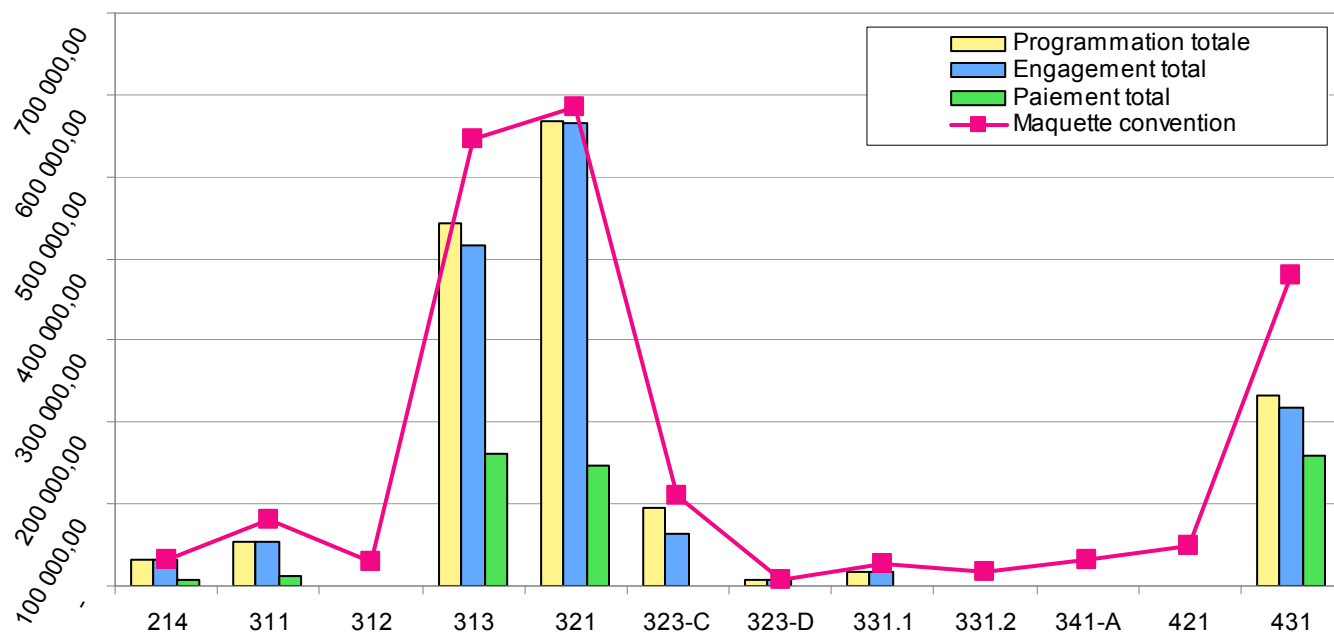
- un niveau d'engagement cumulé correspondant à 76.7% de l'enveloppe globale
- un niveau de paiements de 41%.

Malgré le rattrapage du retard dans le traitement des dossiers, le lancement du programme ayant été décalé d'un semestre en 2009, les objectifs de consommation ne sont pas encore atteints. Cependant, le GAL des Vallées des Gaves fait partie des GAL régionaux les plus avancés quant à la consommation de son enveloppe. D'autre part, de nombreuses opérations importantes ont été achevées à la fin de l'année 2012 et de nombreuses demandes de paiement sont en cours d'instruction.

Le graphique suivant montre l'avancement du programme Leader en Vallées des Gaves sur chaque dispositif pour trois éléments : programmation, engagement et paiement.

*L'annexe 1 présente l'état de la maquette financière globale après l'année de programmation 2012.*

### Suivi financier du GAL des Vallées des Gaves (au 31/12/12)



#### C. Effet levier de Leader

Tous les dossiers programmés en 2012 sont en majorité portés par des acteurs publics (ou assimilés en tant qu'organismes publics) et donc la grande majorité des fonds engagés en contrepartie de Leader ou en autofinancement sont d'origine publique.

Le taux d'intervention du Leader est de 24 % par rapport à la totalité des dépenses programmées.

Concernant les montants programmés, 1€ de Leader permet de mobiliser 2.98 € de fonds publics (contrepartie publique, autofinancement public cofinancé et non cofinancé et fonds public en top-up) et 0.17€ de fonds privés.

Pour les projets programmés, les financeurs intervenant en contrepartie de Leader sont : l'Etat, la région, le département, le Parc National des Pyrénées, la CAF, les collectivités locales (communes et intercommunalités) et l'autofinancement public.



## **Partie 2 : Le fonctionnement du GAL en 2012**

### **A. L'équipe technique du GAL**

L'assistance technique du GAL est organisée autour d'une coordinatrice, d'une gestionnaire et d'un réseau de cinq animateurs locaux. Les animateurs, la coordinatrice et la gestionnaire se réunissent en Comité Technique pour étudier les projets en cours de réflexion, instruire les dossiers déposés au GAL et travailler sur des thématiques à mobiliser. Le Syndicat Mixte du Pays est également associé à ce comité.

#### **1) La coordination du programme**

La coordination du programme est assurée par la directrice de la structure porteuse du GAL. L'objectif de cette coordination est de mettre en œuvre la stratégie Leader de manière concertée et équilibrée sur l'ensemble du territoire. Pour cela, c'est la coordinatrice qui est chargée d'animer les comités techniques qui permettent d'avoir des échanges réguliers entre les acteurs du territoire. A noter qu'en 2012, la coordinatrice a été absente au dernier trimestre et que ses missions ont en partie été assurées par la gestionnaire du programme.

La coordinatrice est également chargée du suivi des dossiers et en tout premier lieu de l'accueil des porteurs de projet quand ils ne passent pas par les animateurs ou quand il s'agit de projets touchant un territoire large. Ainsi, la coordinatrice conseille les porteurs de projet et les accompagne dans le montage de leur dossier avant de procéder à l'instruction de ces dossiers. Dans ce cadre, la coordinatrice est amenée à participer à de nombreuses réunions préparatoires des projets (dans le cadre de la concertation demandée par le programme Leader). Ces comités de pilotage des projets réunissent les différents partenaires des maîtres d'ouvrage (techniques, financiers, institutionnels) et sont l'occasion d'enrichir le projet. L'intérêt de participer à ces comités est de pouvoir orienter le projet en amont de façon à ce qu'ils répondent aux exigences du programme Leader.

L'animation du programme, l'instruction et le suivi des dossiers représentent 85% du temps de travail consacré à Leader. Son rôle est également de suivre l'exécution du programme, à travers une évaluation continue (quantitative et qualitative) et les évaluations ponctuelles (évaluation à mi-parcours réalisée fin 2011). En effet, une part importante de la coordination du programme consiste à suivre l'avancement du programme. Il s'agit notamment de la gestion de l'enveloppe financière, du respect des objectifs en termes d'engagement et de paiement et de la préparation de la fin de programme. Cela se traduit notamment par la mise en place d'outils ou de procédures internes au GAL permettant d'améliorer les délais de traitement des dossiers. L'évaluation représente 9% du temps de travail destiné à Leader. En 2012, un travail important a été réalisé pour la mise en place d'une évaluation finale régionale du programme. Dans ce cadre, la coordinatrice a participé à des groupes de travail pour préparer une démarche collective à lancer en 2013.

Enfin, la coordinatrice représente le GAL dans les réunions régionales, les formations et cela permet de relayer l'information sur le territoire. C'est également la coordinatrice, avec la gestionnaire, qui est en relation avec les cofinanceurs et l'autorité de gestion pour les dossiers, du montage au paiement. Les différentes réunions et formations Leader représentent 6% du temps consacré à Leader sur l'année. Cette année, une seule formation a été suivie sur l'outil Mipydel.

Le travail de coordination a été marqué en février 2012 par le premier « audit » du GAL, une rencontre entre les différents partenaires du programme (DRAAF, ASP, DDT) qui a eu pour objectif d'échanger sur la gestion de la fin du programme, sur la mise en œuvre de la stratégie du GAL et sur les perspectives pour le prochain programme. Lors de cette rencontre, un point très global a été présenté sur la mise en œuvre de Leader en Vallées des Gaves, à la fois qualitatif et quantitatif et des objectifs d'engagement et de paiement ont été fixés conjointement. Ces rencontres ont permis de faire un bilan à mi-parcours ; pour le GAL des Vallées des Gaves, le bilan s'est avéré positif.

## **2) L'animation de proximité**

L'assistance technique du programme Leader s'appuie sur un réseau d'animateurs locaux répartis sur le territoire par canton :

- Melle Céline Fustier, agent de développement local au SIVOM de Lourdes-est, canton de Lourdes Est et Lourdes Ouest et St-Pé de Bigorre
- Mme Sophie Vabre, adjointe au directeur des finances, commune de Lourdes.
- M. Frédéric Hamon, agent de développement et directeur du Syndicat Mixte du Haut Lavedan, canton d'Argelès-Gazost
- M. Baptiste Jacquart, agent de développement au SIVOM du Pays Toy, canton de Luz Saint-Saveur
- M. Sylvain Lanne, directeur de la Communauté de Communes du Val d'Azun, canton d'Aucun.

Le rôle de ces animateurs de proximité est d'informer, conseiller, et accompagner les porteurs de projets publics ou privés dans leur recherche de financement. Il s'agit notamment de contacter les financeurs, définir de l'éligibilité du projet, aider au montage du dossier de demande, contacter les professionnels en lien avec la thématique des projets, accompagner au montage financier du projet. Les animateurs sont présents tout au long de la vie d'un dossier, jusqu'à la demande de paiement pour laquelle les porteurs de projet sollicitent en général l'aide des animateurs. Ces relations et cette assistance sont d'ailleurs très appréciées des porteurs de projet qui considèrent cette proximité comme l'une des valeurs ajoutées du programme.

Les animateurs locaux jouent également un rôle très important pour la diffusion de l'information. Pour cela différents moyens sont utilisés : rencontres avec les associations, élus, réunions d'informations ; rencontres informelles, réunion des instances décisionnelles des intercommunalités... Pour autant, le programme reste très complexe pour la majorité des porteurs de projet et des efforts plus importants restent à fournir, particulièrement envers les acteurs privés.

Malgré la pertinence de cette animation de proximité, des difficultés persistent et sont ressenties par tous les animateurs. Il s'agit principalement de la recherche de contreparties publiques et les délais liés à l'attente de la décision des cofinanceurs et au versement de l'aide. Les animateurs pointent également la difficile articulation entre les interventions de chaque financeur potentiel.

L'application stricte depuis 2012 de la déduction de la retenue de garantie lors du paiement entraîne des retards importants sur le versement de l'aide et cela peut entraîner des problèmes de trésorerie pour les porteurs de projet publics.

En outre, c'est aussi la complexité du programme, l'exigence en termes de pièces justificatives et de montage administratif qui rendent le travail des animateurs difficiles.

En termes de pistes d'amélioration du programme et de l'animation, les animateurs locaux estiment que le critère innovation devrait être mieux pris en compte. Certains souhaiteraient également améliorer l'implication des collectivités dans l'initiative et la mise en œuvre des projets collectifs.

Concernant les projets privés, la mobilisation des cofinanceurs publics pourraient être une solution.

De plus, la communication du programme devrait être améliorée en passant notamment par la presse.

Enfin, les procédures devraient être simplifiées pour faciliter le montage des projets et raccourcir les délais de programmation et de paiement.

## **3) La gestion**

L'année 2012 a été marquée par l'absence de la coordinatrice d'octobre à décembre, ce qui a donné lieu à une charge de travail plus importante pour la gestionnaire et à un élargissement ponctuel de ses missions.

La gestionnaire est chargée du suivi administratif des dossiers qui commence par l'instruction des pièces et du contenu des dossiers. La répartition des tâches pour assurer le suivi d'un dossier a été définie entre la coordinatrice et la gestionnaire.

Une fois le dossier instruit, c'est la gestionnaire qui se charge du classement de ces dossiers, de l'envoi des pièces à l'autorité de gestion et de la saisie Osiris. Une grande partie du travail de gestion a été affecté en 2012 aux demandes de paiement qui commencent à affluer. En effet, s'agissant du paiement des dossiers, la gestionnaire est chargée presque en totalité de cette partie de la vie du dossier. Seule la rencontre avec les porteurs de projet pour mener l'entretien d'évaluation ou la visite sur place par la DDT se fait parfois avec la coordinatrice.

La base de données Mipydel a été régulièrement mise à jour en 2012. Une formation sur cet outil a été suivie en avril 2012 et les données sont utilisées pour permettre une valorisation régionale.

Le travail de gestionnaire est cependant rendu très compliqué par une réglementation contraignante : marchés publics, retenues de garantie... Ces contraintes rendent le rôle de la gestionnaire difficile vis-à-vis des porteurs de projet ; le GAL apparaît souvent plus comme un contrôleur que comme un accompagnateur. Ces contraintes sont parfois accentuées par les informations divulguées lors des sessions de formation organisées par la DRAAF en cours de programme. Celles suivies en septembre 2012 par la gestionnaire sur le thème « FEADER et aides d'Etat cofinancées » ont conforter ses compétences et permis d'intégrer les évolutions de la réglementation sur le Feader et les aides d'Etat. L'assimilation de ces nouvelles dispositions prend du temps notamment dans leur application sur le terrain. Quand un dossier, déjà terminé et en phase de paiement, nécessite un réexamen vis-à-vis de ces nouvelles règles, le porteur de projet peut se montrer parfois mécontent surtout quand cela est couplé à un retard de délai d'instruction. Le gestionnaire doit veiller à contenter l'ensemble des protagonistes du dossier pour que le projet puisse être mené à bien.

Aussi, en 2012, la gestionnaire a participé au lancement de la concertation régionale sur les programmes européens 2014-2020 organisée par le Conseil Régional. La participation aux ateliers de travail n'a pu se faire en l'absence de la coordonnatrice.

Sur les 78 projets programmés depuis 2009 le délai de traitement entre le dépôt du dossier et la signature de l'engagement juridique était en moyenne de 10.4 mois. Ce délai n'a pas évolué depuis l'an dernier. Ce délai est à relativiser car de nombreux facteurs en sont la cause :

- pour 55% des dossiers, les retards sont liés à des retards dans le traitement des dossiers en DDT
- pour 29% des dossiers, il s'agissait de l'attente liée aux cofinanceurs publics ou à l'attente de pièces complémentaires de la part du maître d'ouvrage.
- enfin, pour les 16% restant, ce sont des délais propres à la procédure Leader (organisation des comités, montage du projet avant qu'il ne soit complet....).

## **B. L'accueil et l'instruction des projets**

Au-delà des projets programmés, le GAL (ou les animateurs locaux) sont sollicités tout au long de l'année par des porteurs de projet. En 2012, 30 projets ont été « reçus » au GAL. Les animateurs locaux sont également destinataires de nombreuses sollicitations : chacun a été contacté entre 5 et 10 fois dans l'année pour des projets en lien avec le programme Leader.

Le GAL a mis en place un outil de suivi de ces premiers contacts afin de connaître la proportion de projets qui sont finalement programmés, ceux qui sont abandonnés ou réorientés. Ce premier contact permet en général de repérer facilement les projets potentiellement éligibles ; le GAL préfère en effet réorienter vers d'autres financements les projets qui ne seront pas éligibles à Leader plutôt que d'attendre l'instruction formelle du projet. Cependant, ces dossiers « abandonnés / refusés avant dépôt » sont suivis et le comité de programmation en est informé.

En 2012, 5 projets ont été refusés avant dépôt car ils étaient inéligibles aux dispositifs Leader. *La liste des projets refusés avant dépôt en 2012 est disponible en annexe 3.*

Trois projets ont été réorientés vers d'autres fonds européens, le Feder en l'occurrence (Pôle Touristique) et un projet de formation vers le FSE.

Enfin, quatre porteurs de projet n'ont pas donné suite à leur demande et les autres dossiers ont été programmés ou sont en cours de montage ou en réflexion.

La grande majorité des dossiers, qu'ils aient été refusés avant dépôt ou qu'ils soient éligibles, est présentée en Comité Technique. Cette instance permet d'analyser les différents projets, de confirmer éventuellement leur inéligibilité ou d'enrichir et réorienter certains projets pour qu'ils correspondent à la stratégie du GAL.

Ce comité technique se compose de l'équipe du GAL : coordinatrice, gestionnaire, animateurs locaux, auxquels est associée l'animatrice du Pays. Ce comité technique est chargé d'analyser l'éligibilité des dossiers et leur cohérence avec la stratégie Leader, ainsi qu'avec la stratégie du Pays. L'intérêt de ce comité est que chaque animateur local peut apporter des éléments complémentaires aux projets de son territoire grâce à sa proximité avec les maîtres d'ouvrage. En effet, les animateurs Leader qui sont également animateurs Pays, sont associés dès l'amont des projets aux réunions préparatoires ce qui leur permet d'avoir une connaissance précise des projets. Au-delà de l'analyse des projets qui seront proposés, ou non, à la programmation, cette instance permet également d'échanger sur la réglementation, les pratiques, les difficultés locales de l'animation et le suivi du programme ; ce comité est aussi consulté pour les modifications de stratégie et les évolutions de maquette avant validation en comité de programmation.

En 2012, quatre comités techniques ont eu lieu et ont eu pour objet :

- l'instruction sur le plan technique et financier des projets déposés au GAL (sur la base d'une grille d'analyse créée en 2010).
- discussion sur des projets du territoire en réflexion : proposition d'orientations et d'enrichissement pour qu'ils soient en adéquation avec les aspects techniques et réglementaires du programme.
- point sur la réglementation, les modifications des textes, les difficultés techniques pour une diffusion d'information rapide et directe auprès des porteurs de projet. Un point particulier sur les activités économiques concurrentielles a été fait lors du comité d'avril.
- réflexion sur les thématiques du programme, la mobilisation des porteurs de projet locaux potentiels
- l'évaluation : présentation des premiers résultats de l'évaluation mi-parcours, préparation de l'audit du GAL
- modifications de l'enveloppe financière : c'est au sein du comité technique que sont déterminées les propositions de modifications qui sont ensuite soumises au comité de programmation
- les perspectives du prochain Leader ont également été évoquées en comité technique de septembre.

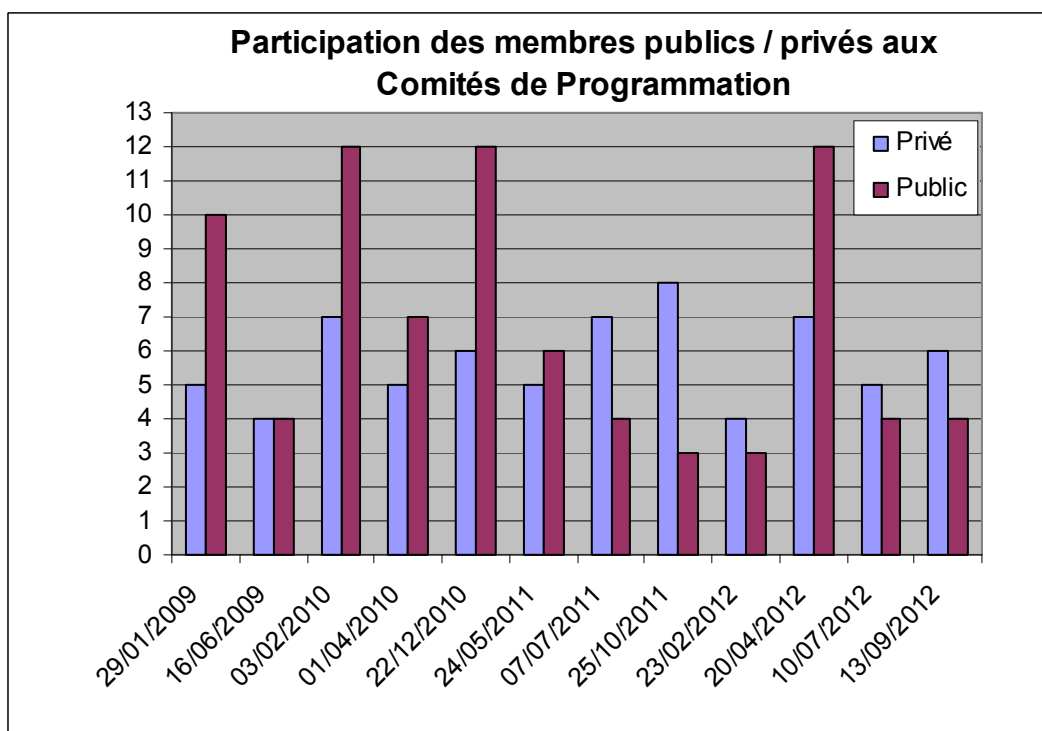
### **C. Le Comité de Programmation**

#### **1) Le fonctionnement**

Le Comité de Programmation du GAL des Vallées des Gaves est composé de 16 membres titulaires (8 dans chaque collège).

Chaque comité suit le déroulement suivant :

1. état d'avancement administratif et financier
2. suivi des projets en cours de réalisation
3. proposition de projets à programmer : les membres du Comité ont reçu les fiches de présentation de chaque projet avec la convocation
4. présentation de projets en cours de réflexion.



## 2) Les comités réunis en 2012

En 2012, le comité de programmation a programmé de nombreux dossiers et a été sollicité à plusieurs reprises pour des questions importantes pour la mise en œuvre du programme :

- la problématique de la ligne de partage FEDER / Leader sur les projets des pôles touristiques de montagne
- la réglementation relative aux aides d'Etat pour les activités économiques
- l'évaluation du programme
- les évolutions de la convention et de la maquette du GAL et la signature d'un avenant
- les perspectives post 2013.

- ◆ le 23 février 2012 :

Objectif : poursuivre la programmation / présenter les résultats de l'évaluation à mi-parcours / sensibiliser sur la réglementation relative aux aides d'Etat

Déroulement : information sur l'état d'avancement du programme, présentation des perspectives financières pour 2012; rappel de la problématique sur la ligne de partage Feder / Leader concernant les pôles touristiques ; focus sur la réglementation relative aux aides d'Etat et à son application pour les projets en lien avec toute activité économique ; présentation des résultats de l'évaluation mi-parcours ; programmation de 7 dossiers et ajournement de 2 dossiers (attente instruction aides d'Etat ; et demande d'informations complémentaires sur la faisabilité financière d'un projet).

- ◆ Le 20 avril 2012 : consultation écrite

Objectif : programmer deux dossiers qui avaient été ajournés lors du précédent comité.

Résultats : les éléments complémentaires d'instruction et les informations sur la faisabilité financière des dossiers ayant été apportés, le comité de programmation a validé la programmation de ces deux projets.

## ◆ Le 10 juillet 2012

Objectif : poursuivre la programmation / présenter la ligne de partage définitive concernant le Feder et reprendre les dossiers concernés sur la mesure tourisme / demande d'avenant

Déroulement : information sur l'état d'avancement du programme et des projets ; retour sur l'audit du GAL, demande d'avenant (suppression de deux dispositifs modifications de la maquette financière), information sur la ligne de partage adoptée par la DRAAF pour le Feder (rappel des dossiers concernés et qui sont conformes à cette ligne de partage); présentation des projets en cours de réflexion ; annulation d'un dossier (conformément à la nouvelle ligne de partage) et programmation de 5 dossiers ; un projet ajourné (attente de l'instruction) et un dossier programmé sous réserve de l'instruction relative aux aides d'Etat.

## ◆ Le 13 septembre 2012

Objectif : poursuivre la programmation / présenter la future politique européenne de développement rural et les perspectives pour le GAL

Déroulement : information sur l'état d'avancement du programme et des projets ; décision de ne pas solliciter de crédits supplémentaires auprès de la DRAAF ; présentation de projets en cours de réflexion ; validation d'un dossier programmé sous réserve après instruction relative aux aides de minimis ; programmation de 6 projets, dont deux sous réserve de l'obtention des cofinancements ; présentation de l'après 2013 (la politique de cohésion 2014-2020 ; la politique de développement rural ; les propositions des GAL ; la préparation du futur programme en Midi-Pyrénées et les pistes de réflexion pour le GAL des Vallées des Gaves. Un calendrier a été déterminé pour préparer la future stratégie du territoire et la candidature du GAL au prochain programme.

### **D. Les relations avec les partenaires Leader**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Leader, le GAL entretient des relations importantes avec ses différents partenaires : autorité de gestion, autres GAL, partenaires techniques et financiers, Pays.

Les relations avec les autres GAL ont été très nombreuses en 2012 à travers les réunions régionales, les projets communs, les séminaires et réunions thématiques.

Ces contacts entre GAL permettent d'échanger sur les expériences et les outils. C'est également une source d'idées pour les projets et pour lancer des pistes de coopération inter-GAL.

En 2012, trois réunions régionales ont été organisées par la DRAAF ; les questions d'évaluation, de fin de gestion et la présentation des perspectives des futurs programmes ont notamment été évoquées.

Le GAL des Vallées des Gaves entretient des liens plus étroits avec le GAL de Tarbes et de la Haute-Bigorre, ce sont en effet deux territoires voisins avec des caractéristiques communes dont les objectifs se rapprochent. Les deux GAL ont notamment travaillé sur des projets communs en lien avec la thématique des circuits-courts et des produits locaux sans que cela n'aboutisse à un projet de coopération.

Le GAL rencontre également régulièrement l'autorité de gestion dans le cadre des réunions officielles régionales et départementales. En outre, un fonctionnement a été adopté par le GAL et le service référent de la DDT pour assurer un suivi cohérent et efficace des dossiers : des réunions ponctuelles ont lieu plusieurs fois dans l'année pour faire le point sur les projets, avant un comité de programmation par exemple. Le GAL participe également aux visites sur place lors des demandes de paiement avec le service référent, cela permet de faire le lien entre les services de l'Etat et le porteur de projet.

Les partenaires techniques et financiers sont également souvent consultés par le GAL, soit ponctuellement pour des projets précis soit pour évoquer des projets en réflexion et les possibilités de financement dans le cadre de Leader. En 2012, les relations ont notamment été fréquentes avec la Chambre d'Agriculture : dans le cadre du diagnostic multi-usages des zones intermédiaires mais également à l'occasion de la mise en place d'une formation d'agriculteurs du Pays de Lourdes visant à faire émerger un projet de magasin de producteurs. Les échanges avec le Parc National des Pyrénées sont également fréquents, notamment dans le cadre de projet cofinancé (MAET, projets touristiques...).

Enfin, le GAL échange régulièrement avec le Pays des Vallées des Gaves sur les différents projets financés en commun et sur les projets en réflexion. La coordinatrice du GAL participe au comité technique du Pays et les animatrices du Pays participent également au comité technique et de programmation du GAL. D'ailleurs, les animateurs locaux qui sont animateurs Leader font également partie du comité technique du Pays ce qui permet une représentation des différents programmes locaux par les mêmes personnes. La lisibilité et la proximité des aides publiques en sont favorisées. Le futur rapprochement du syndicat porteur du GAL et du syndicat du Pays permettra une plus forte cohérence des deux démarches à compter de 2014.

## **E. Communication**

La communication a été peu importante en 2012 mais de nouveaux outils ont été utilisés pour communiquer sur le programme Leader.

Tout d'abord, le site Internet du SMDRA ayant été refait en 2011 a permis au GAL de communiquer sur le programme de manière plus claire et actualisée. Le site présente le programme, les mesures, les projets programmés et tous les documents utiles aux porteurs de projet potentiels. Les pages sont actualisées régulièrement après chaque comité de programmation.

Depuis 2012, le GAL met en ligne pour tous les projets terminés une fiche présentant le projet, ses objectifs, le contexte, le plan de financement. Cette fiche est illustrée de photos du projet quand cela est possible et donne les coordonnées du porteur de projet.

Ce site a également permis de publier deux newsletters en 2012. Les newsletters communes aux différentes missions du syndicat ont permis d'évoquer Leader auprès d'un public plus large. Ces deux newsletters ont permis notamment de présenter l'avancement du programme et de lancer un appel aux projets innovants sur le territoire.

En 2012, une communication spécifique a été organisée pour valoriser les contrats MAET mis en place dans le cadre de Leader. Pour rappel, il s'agit d'une action innovante de reconquête de parcelles agricoles embroussaillées par l'accompagnement financier de travaux d'entretien réalisés par les agriculteurs. 23 exploitants se sont engagés dans la démarche pour 64 hectares engagés. Lancés en 2011, un premier bilan a été réalisé par les partenaires techniques et financiers du projet (Chambre d'Agriculture, Parc National des Pyrénées et le GAL).

La presse a donc été conviée sur le terrain pour présenter la démarche d'entretien lancée par un agriculteur à Arras-en-Lavedan dans le cadre de ces MAET.

Enfin, chaque projet accompagné par Leader est une occasion supplémentaire de parler de ce programme lors des inaugurations, des conférences et communiqués de presse....

## Partie 3 : Mise en œuvre de la stratégie

### A. Evolution de la stratégie du GAL

#### 1) Signature du second avenant

Comme pour le premier avenant, le GAL a souhaité modifier certains éléments de sa convention initiale. En effet, avec l'avancement du programme, il s'est avéré que certains dispositifs ne pouvaient être mis en œuvre. D'autre part, il était nécessaire de modifier la répartition de l'enveloppe financière afin de poursuivre la programmation sur les dispositifs les plus sollicités. Ces évolutions, à la marge, ne viennent pas modifier la stratégie initiale du GAL.

Ces propositions ont été élaborées par l'équipe technique du GAL, en concertation avec l'autorité de gestion et ont été ensuite validées au cours du comité de programmation de juillet.

#### ⇒ Suppression de deux dispositifs

- Dispositif 111-A (formation des acteurs agricoles au développement durable)

Les actions de formation destinées aux acteurs agricoles et visées par cette mesure mobilisent des financements publics en dehors de Leader dans le cadre de procédures qui fonctionnent depuis plusieurs années, notamment via la Chambre d'Agriculture. D'autre part, certains fonds publics qui interviennent sur des projets déposés au titre de ces mesures sur le Feader Axe 1 ont refusé d'intervenir sur certains projets en contrepartie du programme Leader. Face à cette situation, le GAL a préféré clôturer ce dispositif afin de réaffecter les crédits sur des dispositifs qui fonctionnent mieux.

- Dispositif 111-B (information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices dans un objectif de développement durable) : aucun projet pertinent n'a émergé sur le territoire du GAL depuis le début du programme. D'autre part, il semble que ces projets parviennent à se financer plus facilement par le Feader Axe 1.

#### ⇒ Modification de la maquette financière

Les crédits qui avaient été affectés à ces deux dispositifs ont du être redistribués. Ce second avenant a également permis de réabonder certaines mesures pour répondre à des projets émergents sur le territoire.

Certains dispositifs moins demandés ont fait l'objet d'une diminution de crédits : aide aux micro-entreprises (413-312) ; formation collective des acteurs économiques locaux (331).

Aperçu des modifications de maquette financière effectuées dans le cadre de l'avenant :



Dispositifs		Maquette avenant 1	Mouvements	Maquette modifiée
DRDR 111A & 111 B	Formation et diffusion auprès des actifs des secteurs agricoles, sylvicoles et agroalimentaires	40 200	- 40 200	-
DRDR 214- I.3	Aménagements agri-environnementaux en zones intermédiaires	34 100	- 2 062	32 038
DRDR 311	Diversification vers des activités non agricoles	80 000		80 000
PDRH 312	Aide à la création & développement de micro-entreprises	80 000	- 50 000	30 000
PDRH 313	Promotion des activités touristiques	461 267	+ 85356,98	546 624
PDRH 321	Service de base pour l'économie et la population rurale	510 897	+ 75000	585 897
DRDR 323-C	Préservation du patrimoine : zones intermédiaires	126 000	- 15 000	111 000
DRDR 323-D	Mise en œuvre des MAET	7 800	- 320	7 480
DRDR 331.1 & 331.2	Formation et information des acteurs économiques & égalité des chances	75 300	- 30 000	45 300
DRDR 341-A	Acquisition de compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	55 500	- 22 775	32 725
DRDR 421	Coopération	50 000		50 000
DRDR 431	Ingénierie, gestion et animation de Leader	380 266		380 266
<b>Total</b>		1 901 330	160 357	1 901 330

## **2) Problématique de la ligne de partage sur la mesure tourisme**

Un point réglementaire problématique avait été soulevé en 2011, cela concernait l'interprétation de la ligne de partage entre le FEDER et le Leader sur les projets éligibles à la mesure tourisme (dispositif 413-313) situés sur des pôles touristiques.

En effet, sur les projets touristiques, le FEDER et le Feader (dispositif 313) ont des axes d'intervention proches qui pouvaient se concurrencer sur les pôles touristiques de montagne (cinq sites sont concernés en Vallées des Gaves). La difficulté provenait d'une interprétation stricte par la DRAAF de la ligne de partage des deux fonds : le FEADER (y compris Leader) ne peut intervenir sur les projets touristiques de pôle au titre de la mesure tourisme car le FEDER a pour vocation de financer la mise en œuvre des stratégies de pôle.

Cette interprétation devait alors conduire à un découpage géographique du territoire pour la mesure tourisme qui aurait exclu une grande partie du territoire, alors même que le FEDER intervient que sur un nombre très limité de projet de pôles touristiques.

Aussi, plusieurs GAL du massif confrontés à cette problématique ont-ils sollicité la DRAAF pour éclaircir cette position. Après de nombreux échanges de courrier, cela a enfin été précisé lors du comité régional de suivi interfonds du 27 juin 2012 : le GAL peut intervenir sur des projets touristiques sur les territoires des Pôles dans le cadre de la mesure 313 « hors champs d'intervention du Feder dans chaque pôle ». Cette ligne plus souple permet de faire une analyse pour chaque dossier en prenant en compte l'intervention réelle du Feder lorsqu'un projet est inscrit au pôle touristique.

Le GAL des Vallées des Gaves a donc analysé à nouveau l'ensemble des dossiers concernés pour vérifier leur conformité à cette nouvelle ligne de partage.

<i>Dossiers</i>	<i>Justifications</i>
Accessibilité du centre thermoludique de Cauterets (CCVSS)	Projets inscrits à la convention de pôle mais le programme Leader est affiché en cofinancement. Pas d'intervention du Feder.
Accessibilité du Casino de Cauterets (CSVSS)	
Aménagement du site Soulor Couraduque (CCVA)	Ces trois projets sont inscrits dans la convention de pôle mais sur ce pôle, volonté de réduire le champ d'intervention du FEDER à certains projets d'investissement (thermoludique, station du Hautacam...)
Création d'un sentier d'interprétation au Soulor (CCVA)	
Accessibilité de l'OT de la Vallée d'Argelès-Gazost (CCVAG)	
Etude pour la réalisation d'un espace VTT ludique sur le Hautacam (SMH)	Projet non inscrit à la convention de pôle (le Feder n'intervient pas sur les études pour ce pôle).
Espace VTT ludique sur le site du Hautacam (SM Hautacam)	Projet non inscrit à la convention de pôle.
Sentier « Trait Nature » à Barèges	Hors convention de pôle
Signalétique touristique de Cauterets (SYMHL)	
Aménagement d'une itinérance douce (Saligos)	
Accessibilité de la piscine de Luz Saint-Sauveur	
Pôle d'attractivité ludo-sportif (Arras-en-Lavedan)	

## **B. Les résultats du GAL**

### **1) Les objectifs stratégiques**

La stratégie du GAL visant à l'équité territoriale et la qualité environnementale a été construite sur la base de 5 grands axes d'actions, à côté de la coopération et de l'assistance technique. A mi-parcours, on peut constater que les objectifs ne sont atteints que partiellement et que certains axes sont encore en retrait. Au-delà de la stratégie, ce sont surtout les modalités de mise en œuvre du programme à travers les dispositifs qui posent souvent problème.

♦ **Objectif 1 : Développer les compétences des acteurs et les pratiques respectueuses de l'environnement en s'appuyant notamment sur les démarches collectives et l'approche qualité environnementale (actions de formation).**

*Nombre de projets prévus : 5 projets \_ Enveloppe dédiée : 48 000 €.*

A ce jour, un seul projet a été programmé, pour un montant d'aide de 16 909€. Il s'agit d'une formation à destination des acteurs (élus et socioprofessionnels) impliqués dans le pôle touristique Argelès-Gazost, Val d'Azun, Hautacam afin de réactualiser la stratégie du pôle. Ce projet s'est achevé en 2012 : formation de 59 acteurs sur 30 journées de formation. Ce projet a permis également d'aboutir à un outil de communication commun aux trois entités du pôle sur les activités de montagne et de pleine nature proposées par le pôle.

Aucun projet de formation à destination des acteurs agricoles et forestiers n'a abouti ce qui a conduit le GAL a supprimé le dispositif permettant ces formations.

La difficulté de mettre en œuvre ces projets de formation s'explique par les financements qui existent par ailleurs et qui fonctionnent bien (par les fonds de formation par secteurs économiques notamment) et par la complexité de la procédure Leader par rapport à ces circuits classiques.

◆ **Objectif 2 : Valoriser l'économie locale et l'emploi par la qualité environnementale et par des actions collectives et structurantes.** Il s'agit de soutenir les activités économiques qui mettent en avant une approche liée au développement durable ou à des démarches collectives.

*Nombre de projets prévus : 25 \_ Enveloppe dédiée : 117 000€*

Le GAL a des difficultés à atteindre cet objectif et n'a aujourd'hui programmé que 7 projets en lien avec cet objectif. Par contre, le montant d'aide attribué sur ces trois projets est élevé (110 242 €). Initialement, cet objectif visait à soutenir des petites structures (micro entreprises, petite exploitation agricole) mais certains projets se sont révélés de grande envergure.

Dans les projets programmés, quatre concernent la diversification d'exploitation agricole vers l'hébergement agricole dans une logique de démarche collective (adhésion à un réseau) et la valorisation du territoire par le lien avec l'activité agricole. Deux projets sont portés par des particuliers qui possèdent un hébergement touristique qu'ils souhaitaient également valoriser. Le dernier projet est mené par une collectivité et concerne la communication touristique sur la base d'une signalétique et d'outils de communication respectueux de l'environnement et du paysage. Un projet porté par une exploitante est achevé ainsi que le projet de la collectivité.

On constate que les thématiques liées à la qualité environnementale sont difficiles à mettre en œuvre pour des porteurs de projet privés car elles s'avèrent très coûteuses et les aides ne sont pas suffisamment incitatives pour beaucoup (taux d'intervention limité). Enfin, le dispositif destiné aux micro-entreprises est très complexe à mettre en œuvre faute de contreparties existantes pour les entreprises.

Il faut cependant préciser que de nombreux projets d'aménagements touristiques sont rattachés à l'objectif d'accessibilité et mobilité durable mais sont étroitement liés à cet aspect de qualité environnementale.

◆ **Objectif 3 : Maintenir la vie locale et l'identité territoriale par le maintien /développement des services d'intérêt collectif et essentiels et soutenir la lutte contre les inégalités.**

*Nombre de projets prévus : 25 \_ Enveloppe dédiée : 532 300€*

C'est l'un des axes qui a été le plus sollicité depuis le lancement du programme. Seize dossiers ont été programmés pour un montant de près de 610 600€. Tous les projets mis en œuvre sur cet axe sont portés par des collectivités locales et reposent sur l'aménagement de locaux ou équipements structurants et répondent à des besoins de publics spécifiques : enfance, personnes âgées, personnes handicapées, travailleurs saisonniers ou personnes en difficultés sociales. Ces projets, relativement bien répartis sur le territoire du GAL permettent d'améliorer les services sportifs, culturels, de loisirs, et d'accueil pour un grand nombre d'habitants.

◆ **Objectif 4 : Développer des modes et vecteurs de déplacements doux : accessibilité et mobilité durable.**

*Nombre de projets prévus : 25 \_ Enveloppe dédiée : 515 521 €.*

C'est l'un des objectifs emblématiques du programme Leader et du territoire qui se distingue notamment par des efforts conséquents menés en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées à l'offre touristique.

Vingt-et-un dossiers ont déjà été mis en œuvre. Il s'agit de projets touristiques concentrés sur trois aspects principaux :

- la mise en valeur de sentiers, d'itinéraires touristiques mettant en avant le paysage ou un thème particulier
- la mise en accessibilité d'équipements touristiques accueillant un large public, avec l'obtention du label Tourisme et Handicap
- des projets liés à la thématique du cyclisme, entrée touristique forte sur le Pays des Vallées des Gaves.

Ces projets ont déjà bénéficié de 336 483 € d'aides. Les résultats des premiers projets terminés sont déjà positifs puisqu'en moyenne un accroissement de la fréquentation de 10% a été constaté.

◆ **Objectif 5 : Préservation & valorisation des ressources naturelles : eaux, bois, espaces fragiles et paysages.**

*Nombre d'hectares traités : 20 ha \_ Enveloppe dédiée : 258 243 €*

C'est le seul objectif du programme qui est à ce jour atteint, et même dépassé. En effet, l'animation menée en 2011 et le partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la DDT et le Parc National des Pyrénées a permis la mise en œuvre de Mesures Agro Environnementales qui ont abouti à la signature de 23 contrats, représentant une surface de 64 ha ; ce qui a dépassé les objectifs fixés au lancement de cette action

Cet axe permet également d'accompagner le diagnostic multi-usages des zones intermédiaires mené par la Chambre d'Agriculture et qui s'est achevé en 2012. Ce projet devrait donner lieu à des actions concrètes à partir de 2013.

Enfin, sur cet axe apparaissent également l'organisation des Rencontres Pyrénéennes en 2011 et 2012, journées d'échanges autour de l'activité pastorale en montagne, dans une visée comparative.

◆ **Objectif 6 : Favoriser les échanges entre GAL : coopération**

*Nombre de projets prévus : 3 \_ Enveloppe dédiée : 50 000 €*

A ce jour, aucune action de coopération n'a été lancée. En effet, le GAL n'a pas été sollicité par des acteurs territoriaux sur des volontés de coopérer avec d'autres territoires. Cependant, courant 2012 des pistes de coopération sont apparues :

- une coopération interterritoriale avec le territoire voisin du GAL de Tarbes Haute-Bigorre sur la thématique de la restauration collective. Projet finalement abandonné à ce jour face à la difficulté de positionner des actions concrètes en parallèle des actions déjà menées par ailleurs ; notamment par la Chambre d'Agriculture.
- une coopération entre le Pays des Vallées des Gaves et un autre territoire des Alpes sur l'amélioration de la politique touristique en matière de cyclisme. Le projet sera monté et débutera en 2013.
- une coopération sur la restructuration de la filière laine des Pyrénées entre des associations situées sur deux GAL des Hautes-Pyrénées, un GAL de l'Ariège et un GAL en Aragon. Des réunions préparatoires ont été menées en 2012 entre les différents acteurs, une proposition de projet devait être faite en 2013.

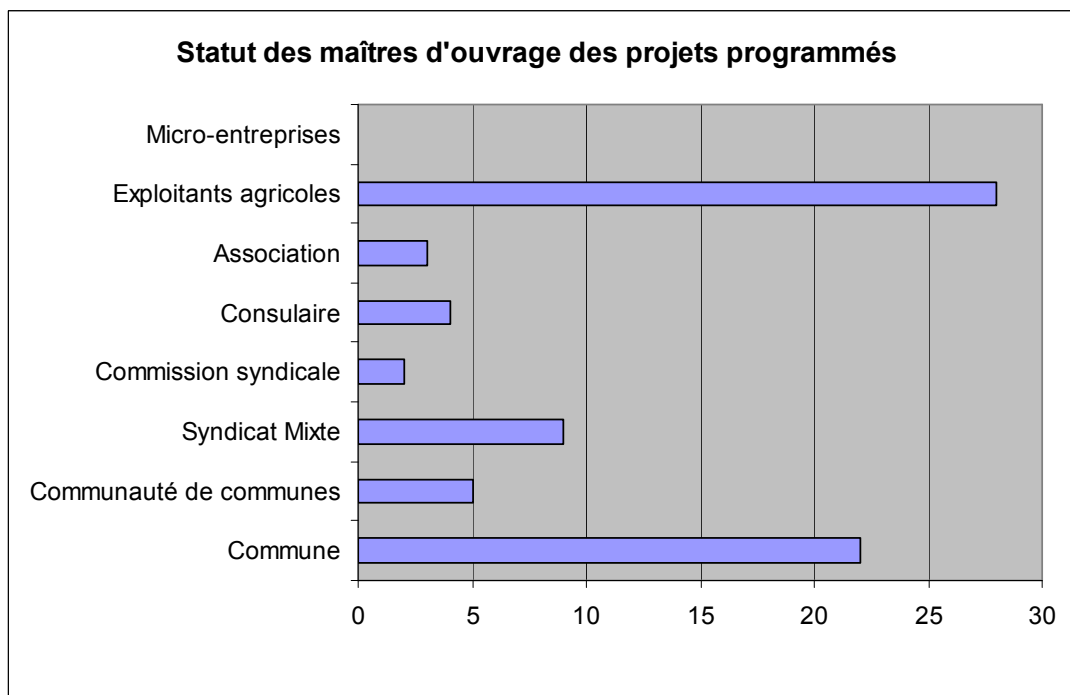
L'année 2013 sera une année cruciale pour le GAL dans sa coopération. L'objectif est de mettre en œuvre à minima un projet interterritorial en lien avec la stratégie et les priorités du GAL.

⇒ Malgré la diversité des mesures portées par le GAL des Vallées des Gaves, les projets programmés concernent des thèmes bien précis : le tourisme, avec notamment la question majeure de l'accessibilité et les services essentiels, notamment liés à des publics spécifiques. Ce constat reflète surtout les besoins du territoire sur ces deux aspects qui ont d'ailleurs été mis au cœur de la stratégie Leader. Il faut également noter que ces deux thématiques sont en majorité portées par des collectivités locales pour lesquelles l'accès à Leader est plus simple (en termes de montage de dossier et de contreparties publiques disponibles).

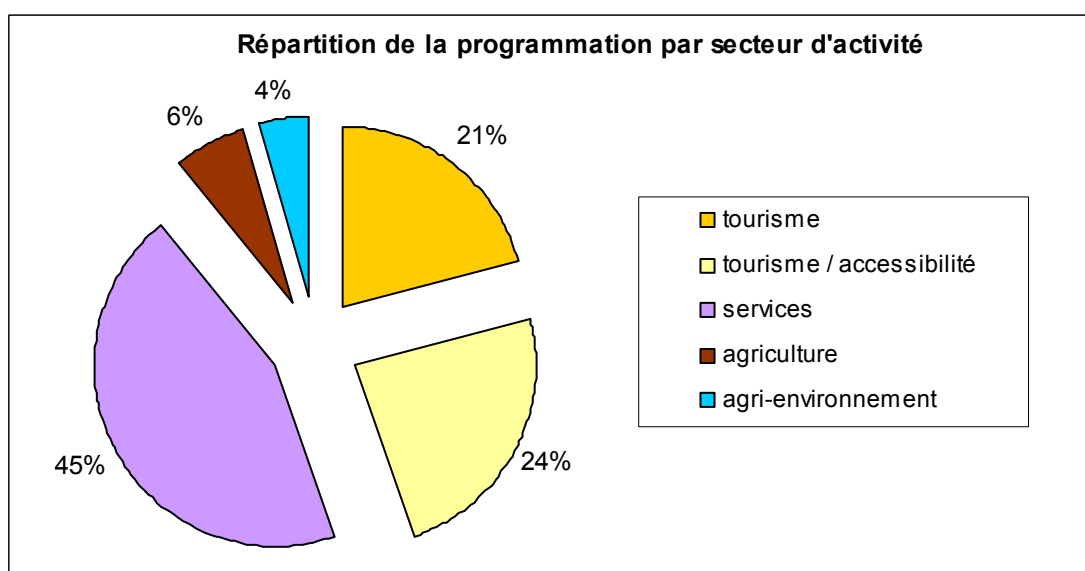
Cependant, d'autres projets sont également apparus sur d'autres thématiques liées au monde agricole et à la diversification vers des activités non agricoles. Cette diversification concerne surtout les hébergements et la mise en valeur des produits locaux.

## 2) Analyse des projets programmés

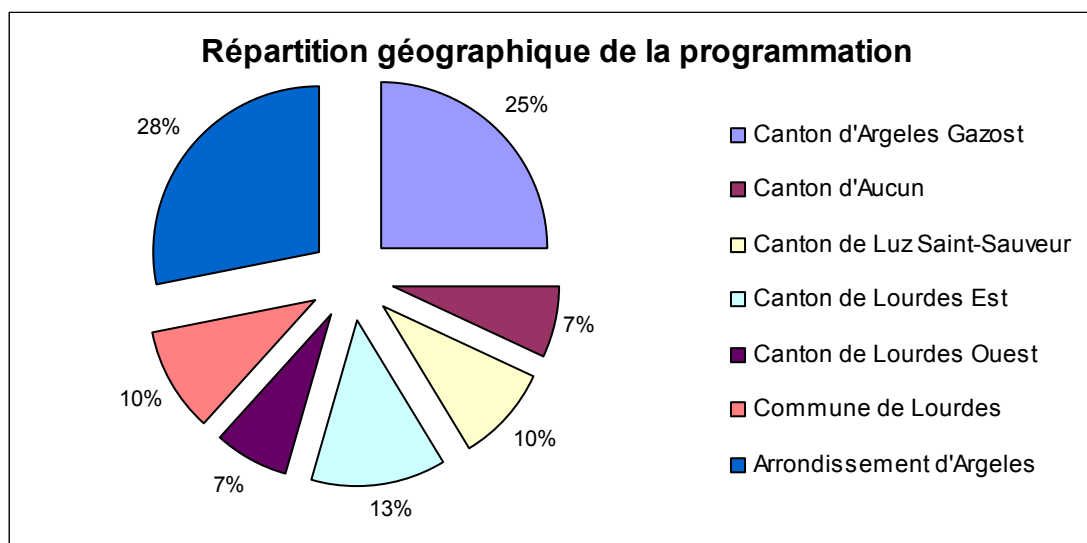
Une analyse détaillée des 78 projets programmés depuis le lancement du programme permet de confirmer une amélioration dans le programme Leader en Vallées des Gaves puisque la part des porteurs de projet privés a augmenté (exploitants agricoles et associations notamment) :



En termes de secteurs d'activités, le montant de programmation est le plus important sur le tourisme et les services car ce sont en général des investissements assez lourds.



La répartition géographique des projets programmée (en volume d'aides) s'équilibre progressivement même si le canton d'Argelès-Gazost concentre la plus grande partie des projets. Il est intéressant de noter que 28% de l'enveloppe Leader programmée concerne l'ensemble du territoire du GAL.



*Une carte de l'arrondissement en annexe 2 présente cette répartition.*

L'analyse des projets programmés à partir de l'instruction des dossiers par le GAL a permis d'aboutir à des résultats intéressants concernant l'innovation et les critères de développement durable ; deux aspects essentiels pour la sélection des projets Leader.

Concernant l'innovation, la majorité des projets présente une forme d'innovation plus ou moins importante. Sur les 78 projets, 32 sont réellement innovants (pour le territoire et dans leur domaine). Les projets innovants le sont en majorité plus sur leur thématique que sur leur partenariat ou sur leur méthode.

Pour les aspects du développement durable (économique, social et environnemental), on peut considérer que la plupart des projets prennent en compte ces trois aspects même si l'aspect environnemental reste le plus présent.

Le Gal met à jour ses bases de données utilisées pour l'évaluation mi-parcours ce qui lui permet d'actualiser les résultats sur les différents aspects du programme (ici sur les 18 projets terminés).

En termes d'emploi, 55% des opérations ont permis de maintenir de l'emploi, dont 22% directement. Par contre, aucun projet n'a permis la création d'emploi. Sur l'économie en général, 88% des projets ont des retombées indirectes sur l'économie locale. Le programme Leader a donc un effet réel sur l'économie locale, même si cela reste majoritairement indirect.

Sur l'accessibilité, 72% des projets terminés ont des retombées positives dont 40% de manière directe. Cela révèle que l'accessibilité est l'un des objectifs majeurs de la stratégie du GAL.

L'aspect du renforcement des compétences est le moins pris en compte : seuls quatre projets ont des effets positifs sur cet élément. Par contre, l'aspect social est assez important puisque 55% des projets contribuent au renforcement du lien social.

En outre, seulement 44% des projets ont réellement intégrés la concertation pour leur mise en œuvre. Cela révèle la difficulté pour certains projets de s'inscrire dans cette démarche alors même que c'est un des principes de base de Leader

Enfin, la plupart des projets terminés impactent l'ensemble du territoire du GAL, soit la totalité de l'arrondissement d'Argelès-Gazost voire au-delà; ce point est intéressant alors même que la moitié des projets sont portés par une commune.

A ce jour, les bénéficiaires du programme sont donc plutôt larges, territoriaux et indirects mais ce résultat ne repose que sur un nombre limité de projets.

Il faut également souligner que d'autres fonds européens agissent plus sur l'aspect économique et social (FEDER, FSE...). Enfin, la stratégie du GAL accorde un rôle important à l'économie mais est d'avantage orientée vers l'équité et la qualité environnementale, ce qui se retrouve dans les projets très liés à l'aspect social et ceux qui prennent en compte les questions environnementales.

### **C. Le GAL, acteur du développement rural**

Au-delà de la seule mise en œuvre du programme Leader en Vallées des Gaves, le GAL est associé à de nombreux projets d'études, d'expérimentation et d'animation du territoire en tant qu'acteur du développement local. En 2012, ces démarches ont été liées une fois encore à la thématique agricole ce qui montre que le GAL, à travers sa stratégie Leader, est reconnu comme un acteur à part entière dans la dynamique agricole du territoire.

#### **1) Diagnostic des zones intermédiaires**

Le diagnostic des zones intermédiaires réalisé par la Chambre d'Agriculture s'est achevé en 2012. La dernière phase de ce diagnostic devait aboutir à la définition d'enjeux et surtout à un plan d'actions à proposer aux acteurs du territoire.

Le GAL a été associé à cette phase finale du diagnostic. Plusieurs réunions ont permis de présenter aux trois cantons une restitution des enjeux et les propositions d'actions. Des thématiques fortes se sont dessinées à l'issue de la phase de diagnostic :

- le problème de la main d'œuvre sur les exploitations agricoles comme principal frein au maintien de l'ouverture des espaces de montagne (plus spécifiques au canton d'Argelès-Gazost) ; cette thématique a fait l'objet de deux réunions en 2012 visant à faire émerger des solutions (groupement de main d'œuvre notamment).
- la difficulté de la maîtrise du foncier agricole et la problématique des granges foraines, thématique qui avait fait l'objet d'un projet dans le cadre du Réseau Rural Régional. Une réunion particulière avait été organisée par la Communauté de Communes du Val d'Azun pour sensibiliser les acteurs du territoire aux outils de maîtrise du foncier et notamment l'Association Foncière Pastorale.

D'autre part, des secteurs à enjeux agricoles forts ont été identifiés et pourront faire l'objet d'un diagnostic plus approfondi dans l'objectif de définir un réel projet agricole de territoire à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité.

Les actions concrètes pourraient aboutir en 2013.

Ce projet, très ambitieux à l'origine quant à la méthode transversale et concertée, a fait face à certaines difficultés qui n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs attendus. La difficulté principale a été d'associer des partenaires non agricoles à la démarche malgré les groupes thématiques mis en place. En outre, l'appropriation du diagnostic et de ces enjeux n'a pas été effective au niveau des élus du territoire, sauf quelques sites particuliers. Enfin, la finalisation concrète de ce projet de diagnostic n'a pas été concrétisée par la tenue d'un comité de pilotage, instance chargée du suivi de la démarche. La Chambre d'Agriculture, maître d'ouvrage du projet devra en 2013 convoquer les membres du comité de pilotage pour établir le bilan définitif de ce projet.

#### **2) Projets de diversification agricole et de valorisation des produits**

Le GAL a été associé encore une fois en 2012 à la mise en place de la plateforme départementale des produits locaux, cette plateforme a donné naissance à l'Association des Producteurs de Bigorre. La plateforme a commencé à fonctionner en 2012 et vise à créer un lien entre les gestionnaires de cuisine collective et les producteurs locaux. Le GAL en tant que territoire organisé du département, a été associé à la démarche et continue de suivre l'évolution de cette plateforme. Le projet de coopération avec le GAL de Tarbes Haute-Bigorre évoqué en 2011 pour accompagner cette démarche sur le territoire n'a pas été concrétisé faute de pouvoir positionner ce projet de manière pertinente à côté des actions menées par la Chambre d'Agriculture.

Un autre projet lié aux produits locaux et aux circuits courts a émergé en 2012, celui du groupe d'agriculteurs du Pays de Lourdes qui ont suivi une formation qui visait à la création d'un magasin de producteurs sur la commune de Lourdes. Le GAL avait participé à la réflexion de projet en amont et la coordinatrice est intervenue ponctuellement lors de la formation pour présenter les aides publiques qui pouvaient être sollicitées pour ce projet. La formation s'est achevée début 2012 et le projet a finalement été mûrement réfléchi et se concrétisera en 2013 par l'ouverture d'un magasin appelé « la Ferme en Direct ». Le programme Leader devrait accompagner cette démarche innovante, pertinente pour le territoire et créatrice d'emplois.

### **3) Réflexion sur la structuration de la filière laine des Pyrénées**

Le GAL des Vallées des Gaves a été sollicité pour participer aux réflexions visant à faire émerger un projet de valorisation des laines des Pyrénées. A l'origine de cette démarche, des éleveurs ovins du département et d'Aragon qui avaient sollicité une étude sur les circuits de leurs laines, de la production à la transformation. L'AOC Barèges-Gavarnie, située sur le territoire, faisait partie de ces éleveurs. L'objectif était de valoriser la laine à travers de nouveaux circuits de transformation et de commercialisation. Cette étude a révélé qu'en amont le produit était peu considéré par les éleveurs et donc peu valorisé. Et en aval, l'étude a montré que peu d'opérateurs travaillent de la laine pyrénéenne même si des acteurs souhaitent mieux valoriser ce produit.

En parallèle, d'autres initiatives convergeaient vers les mêmes objectifs (Rencontres de Bagnères de Bigorre en novembre 2011, association Atout Laine en Ariège...).

De ce fait, la Mission Agro-Alimentaire Pyrénées a coordonné les premières réunions visant à faire émerger ce projet qui devait faire l'objet d'une coopération entre territoires français et espagnols du massif pyrénéen. Une première réunion en avril 2012 avait fait émerger quelques idées d'actions concrètes : formation, projet de recherche/action, constitution d'un comité de pilotage... Le GAL des Vallées des Gaves ainsi que trois autres GAL ont été associés à cette démarche et avaient envisagé la possibilité de monter un projet de lancement dans le cadre de la procédure « de l'idée au projet ». Ce projet n'a finalement pas vu le jour, faute de crédits disponibles du côté du partenaire espagnol. Fin 2012, le GAL était donc en attente d'une proposition de projet global porté par les associations engagées dans la démarche et coordonné par la MAAP.





L'année 2012 a confirmé le bon fonctionnement du GAL des Vallées des Gaves dans la mise en œuvre du programme Leader. Le rythme de programmation a été maintenu et la gestion se déroule dans de bonnes conditions, ce qui permet d'envisager sereinement la fin de programme.

En termes d'avancement, le GAL des Vallées des Gaves programme et consomme son enveloppe à un rythme constant. La rencontre avec les partenaires du GAL, Etat et Agence de Service et de Paiement a permis de dresser un bilan positif du programme et d'établir des perspectives pour la fin de programmation. Même si les paiements connaissent un léger retard, les partenaires ont convenu que le GAL parviendrait à consommer la totalité de son enveloppe d'ici la fin de l'année 2015. Cette mise en œuvre efficace du programme repose sur une animation de proximité appréciée des maîtres d'ouvrage et qui permet d'être au plus près des projets locaux. Près de vingt projets ont été programmés alors que le GAL a été sollicité par une trentaine de porteurs de projet. En outre, la bonne gestion du programme s'appuie également sur une adaptation régulière du GAL aux besoins du territoire, notamment par des évolutions apportées à la stratégie et à la maquette financière. D'autre part, le GAL entretient des partenariats de qualité dans le cadre de sa stratégie, notamment sur le volet agricole. Cela permet d'accompagner une dynamique locale et parfois même de faire émerger des projets et de les accompagner financièrement.

Le bilan de cette année 2012 montre cependant quelques faiblesses qui devront être corrigées d'ici la fin de programme : améliorer la communication autour du programme Leader et des projets accompagnés ; initier des projets de coopération et renforcer la participation des porteurs de projet privés.

Les enjeux pour la suite du programme sont de deux ordres : d'une part, gérer la fin de programme et suivre au plus près la réalisation des projets ; d'autre part, préparer l'après 2013, dans la démarche évaluative et dans une démarche de concertation. En effet, le GAL devra s'attacher dans un premier temps à poursuivre sa programmation et à veiller au bon déroulement des projets programmés ; la gestion de la fin de l'enveloppe nécessitera peut-être des arbitrages et de nouvelles modifications de la maquette financière.

En outre, la démarche d'évaluation collective régionale à laquelle le GAL participe va permettre de lancer les réflexions sur l'après 2013. Les conclusions de l'évaluation et les perspectives et préconisations qui seront présentées permettront de lancer une démarche locale pour préparer la stratégie du territoire pour 2014-2020. Cette démarche sera inscrite dans un contexte local changeant avec la fusion du syndicat mixte, structure porteuse du GAL, avec deux autres syndicats du territoire, et notamment le syndicat de Pays. Cette évolution, attendue pour 2014, sera préparée dans l'année 2013 et va nécessiter de la part du GAL de repenser son organisation. Cette nouvelle organisation sera une opportunité pour clarifier les liens entre le programme Leader et le Pays, et améliorer la lisibilité des aides publiques sur le territoire pour les porteurs de projet.

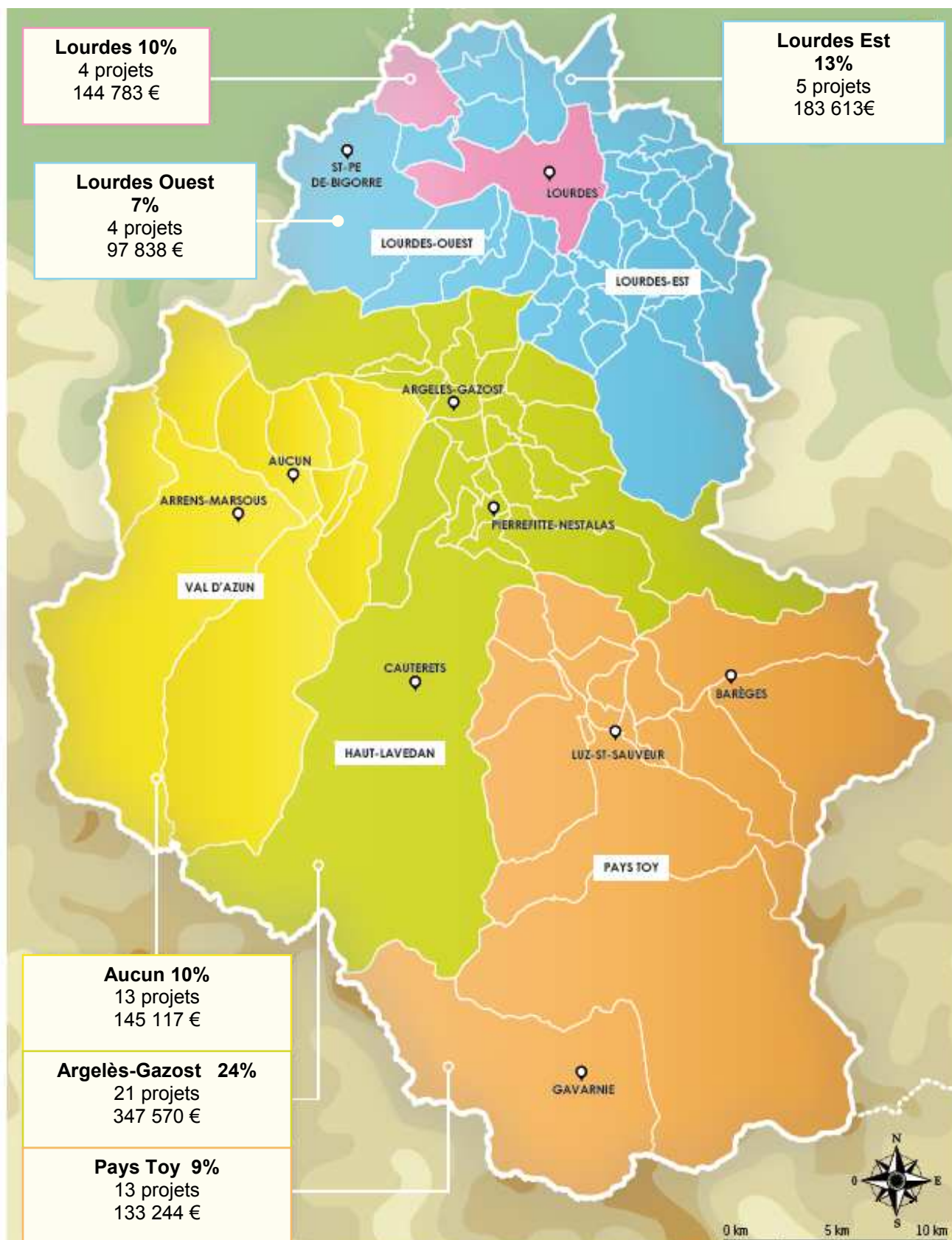


Axe	Dispositifs		Maquette 2012		Programmations 2012		Nouvelle maquette au 1er janvier 2013 (après avenant n°2)	
			DEPENSES TOTALES	Feader par fiche dispositif	Dépenses totales	Enveloppe Leader	Dépenses totales	Feader disponible
411	DRDR 111A & 111 B	Formation et diffusion auprès des actifs des secteurs agricoles, sylvicoles et agro alimentaires	82 226	40 200,00	-	-	-	-
412	DRDR 214-I.3	Aménagements agri-environnementaux en zones intermédiaires	2 849	2 062	-	-	-	-
413	DRDR 311	Diversification vers des activités non agricoles	138 337	32 458	<b>28 428</b>	<b>5 768</b>	<b>109 909</b>	<b>26 690</b>
	PDRH 312	Aide à la création & développement de micro-entreprises	350 000	80 000	-	-	<b>190 000</b>	<b>30 000</b>
	PDRH 313	Promotion des activités touristiques	736 191	125 381	<b>681 788</b>	<b>110 927</b>	<b>554 403</b>	<b>99 811</b>
	DRDR 321	Service de base pour l'économie et la population rurale	558 462	112 073	<b>1 154 711</b>	<b>169 208</b>	<b>- 296 249</b>	<b>17 865</b>
	DRDR 323-C	Préservation du patrimoine : zones intermédiaires	157 550	69 321	<b>89 692</b>	<b>37 717</b>	<b>41 494</b>	<b>16 604</b>
	DRDR 323-D	Préservation du patrimoine : animation des MAET	320	320	-	-	-	-
	DRDR 331.1 & 331.2	Formation et information des acteurs économiques & égalité des chances	132 706	58 391	-	-	<b>61 570</b>	<b>28 391</b>
	DRDR 341-A	Acquisition de compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	100 910	55 500	-	-	<b>100 000</b>	<b>32 725</b>
421	DRDR 421	Coopération	100 000	50 000	-	-	<b>100 000</b>	<b>50 000</b>
431	DRDR 431	Ingénierie, gestion et animation de Leader	376 540	207 097	<b>106 687</b>	<b>58 678</b>	<b>269 853</b>	<b>148 419</b>
Total			2 736 090	832 803	<b>2 061 305</b>	<b>382 298</b>	<b>1 130 980</b>	<b>450 505</b>



## Annexe 2 : répartition géographique de la programmation

**Montant total programmé : 1 447 305 € (80 projets)**  
**Dont 27% pour 17 projets impactant tout le territoire (395 141 €)**





Date 1er contact	Intitulé	Porteur de projet	Fiche action	Mesure	Commentaires
janv-12	Formation développement des stations NPY	Stations NPY	1	331-1?	Réorienté vers le FSE ou le FEDER dans le cadre des pôles touristiques
janv-12	Mise en accessibilité du refuge à Cauterets	Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin	4	313	Pôle touristique : intervention du FEDER
janv-12	Création d'une plateforme d'astronomie	Syndicat Mixte du Hautacam	2	313	Pôle touristique : intervention du FEDER
juin-12	Rénovation de l'hébergement L'Hospitalet à Barèges	Association rencontres de Barèges	4	313	Inéligible sur la 313 du PDRH qui est destinée aux hébergements de petite capacité (- de 40 chambres). Ici, 130 places en chambres et dortoirs.
juil-12	Etude de positionnement d'une ZA intercommunale	Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost	?	?	Inéligible sur le programme Leader.
août 12	mise en accessibilité du restaurant et toilettes au Coura-duque	Mairie d'Aucun	4	313	réorienté vers les financeurs dans le cadre du pôle touristique (CG et CR); problème du taux d'aides publiques limité car activité économique
sept-12	Sensibilisation des élus locaux à la réserve du ciel étoilé	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	?	?	Inéligible sur la stratégie du GAL
nov-12	Amélioration d'un gîte de groupe (cuisine aux normes)	Particulier	2	313	Non pertinent dans la stratégie Leader